

ROBESPIERRE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE

(Nouvelle Revue 1922)

"Il faut armer non pour aller au Rhin, c'est la guerre éternelle, mais pour dicter la paix, paix sans conquête. » ROBESPIERRE.

S'il était utile de démontrer qu'aucune des questions politiques, économiques et sociales soulevées par la Révolution française ne laissa le génie de Robespierre indifférent, la série de conférences organisées à l'École des Hautes Études Sociales par M. Albert Mathiez le démontrerait aisément. Ce ne sont point seulement les questions de politique intérieure qui passionnèrent le grand jacobin, mais aussi les questions de politique coloniale et étrangère. A la fin de 1791 quand la paix parut menacée, son action de patriote clairvoyant devint particulièrement marquante. Seul ou presque seul, il lutta contre les passions belliqueuses. Il lutta contre la Cour qui voulait la guerre pour se débarrasser de l'Assemblée et affermir le pouvoir royal. Il lutta contre l'imprévoyance des Girondins qui croyaient, en déchaînant la guerre, mettre fin aux difficultés intérieures et qui comptaient trouver dans la guerre, comme dit Jaurès, « matière d'action » et « matière de renommée » Sans doute malgré son autorité et son énergie, ne réussit-il pas à faire triompher la raison mais la postérité ne doit pas oublier l'admirable courage civique qu'il montra en la circonstance, défiant l'impopularité et les menaces de ses adversaires et nous ne saurions trop insister sur ce fait que les destinées du pays auraient pu être bien différentes, moins épiques peut-être, mais plus riches en résultats économiques et sociaux, si sa voix eût été entendue. Écoutez Lamartine exalter l'attitude glorieuse de Maximilien à la veille du 20 avril 1792.

Il y avait accord pour la guerre entre les hommes d'État et les Révolutionnaires, les Constitutionnels et les Girondins, les aristocrates et les Jacobins. La guerre était, pour tous, un appel au destin. La France impatiente, voulait qu'il se prononçât par la victoire ou par la défaite. La victoire lui semblait la seule issue à ses difficultés intérieures la défaite même ne l'effrayait pas. Elle croyait en elle et elle bravait la mort. Robespierre pensa autrement et c'est pour cela qu'il fut Robespierre. Il comprit deux choses : la première c'est que la guerre était un crime gratuit contre le peuple; la seconde, c'est que la guerre même heureuse perdrait la démocratie. Robespierre ne croyait pas la France placée dans des conditions de nécessité et de salut suprême qui l'autorisassent à ouvrir cette veine de l'humanité d'où couleraient des fleuves de sang. Convaincu de la toute-puissance des idées nouvelles dont il nourrissait la foi et le fanatisme dans son âme fermée à l'intrigue, il ne craignait pas que quelques princes discrédités, fugitifs et quelques milliers d'aristocrates émigrés, vinssent imposer des lois à une nation dont le premier soupir de liberté avait soulevé le poids du trône, de la noblesse et du clergé. Il ne pensait pas non plus que les puissances de

l'Europe désunies et hésitantes, aussi longtemps que nous ne les attaquerions pas, osassent déclarer la guerre à une nation qui proclamait la paix. Dans le cas où les cabinets européens eussent été assez pervers et assez insensés pour tenter cette croisade contre la raison humaine, Robespierre croyait fermement à leur défaite car il croyait qu'il y avait une force invincible dans la justice d'une cause, que le droit doublait l'énergie d'un peuple, que le désespoir même valait des armées, et que Dieu et les hommes étaient pour le peuple.

Il pensait de plus, que s'il était du devoir de la France de propager chez les autres peuples les lumières et les bienfaits de la raison et de la liberté, le rayonnement naturel et pacifique de la Révolution française sur le monde serait un moyen de propagation plus infaillible que nos armes ; que la Révolution devait être une doctrine, et non une monarchie universelle réalisée par l'épée; qu'il ne fallait pas coaliser le patriotisme des nations contre ces dogmes. Leur empire était dans les âmes. La force des idées révolutionnaires, à ses yeux, c'était leur lumière.

Mais il comprit plus : il comprit que la guerre offensive perdrait inévitablement la Révolution et anéantirait cette république prématurée dont lui parlaient les Girondins, et que lui-même il ne se définissait pas encore¹.

Les Girondins au contraire étaient pleins d'espoir. Au souffle de la liberté, les trônes allaient s'écrouler, tels des châteaux de cartes ; l'Europe allait se couvrir de Républiques. Mais Robespierre avec son clair bon sens, dénonce de bonne heure les mécomptes de la propagande. Il montre aux Jacobins que les peuples n'aiment pas les missionnaires armés. Il dissipe les rêves de ceux qui croyaient établir sans effort la liberté universelle, « en portant au peuple la déclaration des droits de l'homme à la pointe des baïonnettes ». « N'importe, dit-il à Brissot, vous vous chargez vous-même de la conquête de l'Allemagne d'abord vous promenez notre armée triomphante chez tous les peuples voisins vous établissez partout des municipalités, des directoires, des assemblées nationales, et vous vous écriez vous-même que cette pensée est sublime, comme si le destin des empires se réglait par des figures de rhétorique. Nos généraux conduits par vous ne sont plus que les missionnaires de la Constitution; notre camp, qu'une école de droit public, les satellites des monarques étrangers, loin de mettre aucun obstacle à l'exécution de ce projet, volent au-devant de nous, mais pour nous écouter. »

Hélas, les premières rencontres donnèrent raison à Robespierre. La déclaration de guerre est du 20 avril ; le 28 commence une série de paniques, à Mons, à Courtrai ; les Belges restent inactifs. Robespierre put justifier ses prévisions.²

Mais après Valmy, après Jemmapes surtout (6 novembre 1792) les propagandistes triomphèrent. Dumouriez espérait que bientôt la Hollande, la

¹ Lamartine, Histoire des Girondins. Édition Furne et Cie, 1847, t. II, pp. 54 et suivantes.

² Le 1er mai 1792, il raille aux Jacobins l'optimisme de Brissot et des Girondins: « Ils nous montraient les armées autrichiennes désertant les étendards du despotisme pour voler sous le drapeau tricolore, et le Brabant tout entier s'ébranlant pour accourir au-devant de nos lois. Nous pouvions nous attendre à un début plus heureux. »

Belgique, Liège, la Savoie formeraient autour de la France une ceinture de Républiques alliées. Le 17 novembre la Convention votait le fameux décret, qui résume la théorie girondine de la propagande révolutionnaire. Anacharsis Cloots, l'orateur du genre humain, réclamait pour la France les frontières naturelles.

Toutes ces exagérations étaient condamnées par Robespierre. Puisque la guerre avait été engagée, puisque nos frontières étaient menacées par la coalition, il fallait lutter vigoureusement, mais pour amener rapidement la paix. Lors des premiers revers de Dumouriez en Hollande et en Belgique, il déclare à la Convention, le 10 mars 1793. « Il ne suffit pas de remporter des victoires éclatantes, il faut faire la guerre avec vigueur, avec audace même, il faut la finir bientôt. La guerre ne peut pas être longue, il est un terme aux dépenses énormes d'une nation généreuse, et ce terme ne peut pas être éloigné.³ »

Déjà, le 17 mai 1792, dans le premier numéro du Défenseur de la Constitution, Robespierre avait, en ces termes, précisé le problème de la guerre : « Il ne suffit point de prendre des villes et de gagner des batailles ce qui nous importe réellement ce sont les conséquences de cette guerre pour notre liberté politique... gardons-nous de considérer le cours de la guerre avec cette curiosité stupide qui se repaît du récit des sièges et des combats, avec ce servile engouement qui érige en idoles des officiers et des généraux. Ne voyons partout que la patrie et l'humanité. Portons toujours nos regards vers le dénouement et vers le résultat ; demandons-nous sans cesse quel sera le terme de la guerre et son influence sur le sort de la liberté. » Est-ce à dire que Robespierre désirait une paix prématurée ? Loin de là opposé aux folies de la propagande, il se gardera aussi des défaillances criminelles du défaitisme de Danton.

Danton défaitiste ? Hélas oui ! M. Mathiez, dans son livre si documenté, Danton et la paix⁴, a mis à jour la différence entre les déclarations sonores de Danton à la tribune et ses actes qui les démentent. Il a montré ses louches tractations avec l'Angleterre, au lendemain du 10 août, lorsque la faveur populaire l'a conduit au ministère ; il a aussi précisé la politique d'humiliation que le tribun eut l'audace de suivre après Valmy. Sans doute, redevenu simple député, après le 10 octobre, Danton pousse-t-il à la guerre à outrance et se fait-il le champion des frontières naturelles mais ce n'est pas pour longtemps. Dès son retour au pouvoir, dès le 6 avril 93, date de son entrée au Comité de Salut Public, il reprend sa politique nettement défaitiste.

Dès le 6 avril, il fait proposer la paix à l'Autriche par l'aventurier Proli. En même temps, son ami Dampierre, commandant de l'armée du Nord, écrit le 8 avril au général autrichien Clerfayt : « Je serais charmé de reprendre des négociations qui assureraient la gloire des deux armées, le repos et la tranquillité de l'Europe et de la République française. »

³ Buchez et Roux, Histoire parlementaire de la Révolution française, t. XXV, p. 44.

⁴ Mathiez, Danton et la paix. Édition de la Renaissance du livre. V. les chapitres le Conseil exécutif; les Frontières naturelles, p. 26-95.

Les Jacobins s'émurent. Le 13 avril, Robespierre porta la question à la tribune de la Convention. Le prince Cobourg ayant fait remettre aux représentants de l'armée du Nord un paquet de proclamations et une lettre pour le général Dampierre, Robespierre s'opposa à la lecture de ces documents.

Je m'oppose, déclare-t-il, à la lecture de la proclamation de Cobourg et en général d'aucunes pièces envoyées par les généraux ennemis. Voici ma raison : Quoique les propositions de transaction soient d'abord rejetées avec horreur, il est des esprits, qui, à force de les entendre répéter, pourraient s'y accoutumer et je ne serai point accusé de concevoir de vaines terreurs par tous ceux qui sauront que déjà des propositions de transaction ont été faites par des rebelles, qui sauront que l'aristocratie même bourgeoise se propose d'y entendre. Il est temps d'étouffer ces idées dangereuses, car il y a en France non seulement des aristocrates, mais de ces lâches égoïstes qui sont prêts à sacrifier la cause du peuple à leurs molles jouissances.

Robespierre réclama « la peine de mort contre quiconque proposerait de quelque manière que ce soit de transiger avec les ennemis ». Camille Desmoulins appuya Robespierre. Danton dut défendre sa politique. Il le fit habilement. Il eut l'air tout d'abord de se rallier à la proposition de Robespierre; il n'intervenait que pour la préciser⁵. « Oui, s'écria-t-il, décrétons la peine de mort, contre quiconque parlera de transiger avec les ennemis, sauf si ces ennemis reconnaissent la souveraineté du peuple. » Et il fit une critique spirituelle du décret du 19 novembre. « Si quelques patriotes chinois s'avisent de faire une révolution en Chine, irez-vous les secourir ? » demanda-t-il. La Convention nationale vota la motion de Danton.

La Convention Nationale déclare au nom du peuple français qu'elle ne s'immiscera en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances, mais elle déclare en même temps qu'elle s'ensevelira plutôt sous ses propres ruines que de souffrir qu'aucune puissance s'immisce dans le régime intérieur de la République et influence la création de la Constitution qu'elle veut se donner. La Convention décrète la peine de mort contre quiconque proposerait de négocier ou de traiter avec des puissances ennemies qui n'auraient pas préalablement reconnu solennellement l'indépendance de la nation française, sa souveraineté, l'indivisibilité et l'unité de la République, fondée sur la liberté et l'égalité.

Ce décret du 13 avril 93 constituait un désaveu au moins partiel du décret du 19 novembre. Le 19 novembre, la Convention avait promis aide et assistance aux peuples opprimés qui tentaient de s'affranchir. Elle disait maintenant qu'elle ne s'immiscerait en aucune manière dans le gouvernement des autres puissances. Que devenaient nos promesses ? Qu'allait-il advenir des peuples qui avaient eu confiance en nous ? Robespierre allait heureusement mettre les choses au point.

⁵ Mathiez, Danton et la paix, p. 146. V. le chapitre Le Comité de Salut Public, pp. 138-171.

Il montra que le décret voté sur la proposition de Danton permettait de traiter aux dépens des Belges, des Rhénans, des Savoisiens, des Niçois qui avaient cru à nos promesses. Il montra combien il importait que les négociations ne pussent leur porter préjudice et proposa un amendement dans ce sens. Son amendement fut voté, malgré l'opposition de Delacroix, l'ami de Danton.

Mais un vote de la Convention n'embarrassait point Danton, pas plus qu'il n'embarrassait son ami Fabre d'Églantine. « Danton interpréta le décret du 13 avril comme un blanc-seing pour les négociations commencées qui ne pouvaient aboutir qu'à un échec complet, car elles devaient être considérées par les Alliés comme une preuve sans réplique du peu de confiance des gouvernants de la République dans la victoire de leurs armes⁶. »

Le ministre des Affaires étrangères, Lebrun, pensait que l'Autriche ne tarderait pas à souhaiter la paix. Illusions puériles, dit M. Mathiez.

L'Autriche, grisée par ses succès, formulait dès le 25 mars des buts de guerre qu'aucun gouvernement français ne pouvait accepter : elle exigeait que la France abandonnât toutes ses conquêtes, même Avignon ; qu'elle livrât en outre ses forteresses du Nord, avec lesquelles on formerait une solide barrière pour la défense des Pays-Bas, dont la frontière serait reculée jusqu'à la Somme ; enfin, que pour protéger l'Allemagne, l'Alsace et la Lorraine fissent retour à l'Empire jusqu'à la Moselle⁷.

En demandant la paix, Danton désirait amuser l'adversaire, diront certains. Mais déjà après Valmy ses négociations avaient sauvé les Prussiens ; après la trahison de Dumouriez, il continue ses louches tractations ; il persiste à demander la paix, malgré les conditions de l'ennemi; il abjure « pour toujours la politique belliqueuse et conquérante, dont il s'était montré le champion⁸. »

Dès le 2 avril, par l'intermédiaire de l'agent Matthews, le Conseil exécutif avait entamé des négociations avec l'Angleterre. Mais lord Grenville répondit qu'il ne recevrait aucun agent français avant d'être assuré que notre pays « avait entièrement changé de principes et de conduite à l'égard des autres nations ». La France devait accorder aux Alliés « une juste satisfaction, sûreté et indemnisation » (18 mai 1793). Il était indéniable que Danton et sa légion d'aventuriers causaient avec l'ennemi et faisaient abandon de toute fierté nationale. Les patriotes s'émurent; la diplomatie occulte du Comité de Salut public les inquiétait. Le 26 avril Anacharsis Cloots, au nom des propagandistes, déclara qu'on ne devait traiter avec les tyrans qu'après les avoir vaincus. Les Montagnards, même ceux qui avec Robespierre désavouaient le propagandisme, blâmèrent les louches tractations du Comité de Salut public.

⁶ Mathiez, Danton et la paix, p. 148

⁷ Mathiez, Danton et la paix, pp. 150-151, d'après la correspondance diplomatique autrichienne, publiée par Vivenot (Quellen zur Geschichte der deutschen Kaiserpolitik Oesterreichs).

⁸ Mathiez, Ibid., p. 153

Le 24 avril 93, Robespierre proposa d'insérer dans l'acte constitutionnel quatre articles, dans lesquels il proclamait sa volonté de lutte à outrance contre les rois en même temps que de nobles principes de justice internationale.

Ces articles, qui pourraient être le résumé des statuts de la Société des Nations, étaient ainsi libellés :

I. Les hommes de tous les pays sont frères et les différents peuples doivent s'entr'aider, selon leur pouvoir, comme les citoyens du même État.

II. Celui qui opprime une Nation se déclare l'ennemi de toutes.

III. Ceux qui font la guerre à un peuple pour arrêter les progrès de la liberté et anéantir les droits de l'homme doivent être poursuivis par tous, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles.

IV. Les rois, les aristocrates, les tyrans, quels qu'ils soient, sont des esclaves révoltés contre le souverain de la terre, qui est le genre humain et contre le législateur de la terre qui est la Nature.

Bien loin de faire appel aux négociateurs, Robespierre déclarait, dans son article 3, que les ennemis des droits de l'Homme devaient être poursuivis, non comme des ennemis ordinaires, mais comme des assassins et des brigands rebelles. Mais en même temps qu'il répondait par cette déclaration aux soucis de l'heure présente, sa pensée délaissait la dure réalité pour rappeler les grands principes de fraternité universelle, dont s'était déjà inspirée la Déclaration des droits de l'Homme de 89.

En 1918, le président Wilson se croyant le porte-parole de l'humanité rédigeait ses quatorze articles, dont les idées maîtresses devaient être selon lui la base essentielle de la justice internationale. En les rédigeant, se souvint-il que cent vingt-cinq ans plus tôt Robespierre, se faisant le porte-parole de la philosophie française, s'était élevé au-dessus de la mêlée pour dire à l'Europe vers quel but devaient tendre les efforts de tous les hommes de cœur ?

La Convention n'osa suivre Robespierre dans son rêve de fraternité universelle, mais le Comité de Salut public crut prudent de rassurer l'opinion sur la question des négociations entamées avec les despotes. Le jour même (24 avril 93), Barère donna lecture d'une proclamation que le Comité adressait aux armées pour démentir les bruits de paix et dans lequel il entonnait un hymne guerrier :

« Leur cri (celui de nos ennemis), est la paix et la royauté, le vôtre doit être la République et la guerre. » Le gouvernement français « laissait aux coalitions despotiques l'initiative de la paix » (discours de Barère du 3 mai). Mais les actes secrets du Comité démentaient ses déclarations publiques.

La Convention avait interdit aux représentants près des armées de négocier avec l'ennemi. « Mais le Comité de Salut public, par une circulaire confidentielle, atténua ainsi les effets de cette interdiction :

Nous ne devons pas penser à négocier, leur écrivit-il, mais ne trouvez-vous pas quelquefois l'occasion d'arracher le secret de vos ennemis sans compromettre la dignité nationale et le caractère dont vous êtes revêtus, et sans vous engager

dans des discussions qui ne conviennent qu'à des agents politiques et sont au-dessous d'un représentant du peuple ?

*Les circonstances seules peuvent vous offrir des occasions précieuses que la prudence humaine ne peut prévoir, nous vous prions de ne pas négliger cet objet de correspondance et de nous communiquer ce qui parviendra à votre connaissance.*⁹

La diplomatie du Comité Danton était évidemment en opposition avec la volonté de la Convention. Une nouvelle preuve de ce désaccord nous est donnée par la séance du 18 juin 1793, au cours de laquelle fut discuté le fameux article proposé par Hérault de Séchelles « Le peuple français ne fait pas la paix avec un ennemi qui occupe son territoire. »

Le député Sébastien Mercier, l'auteur populaire du Tableau de Paris, en réclama le rejet.

De tels articles, dit-il s'écrivent ou s'effacent à la pointe de l'épée on peut sur son territoire faire des traités avantageux. Vous flattez-vous d'être toujours victorieux ? Avez-vous fait un traité avec la victoire ?

Basire lui lança l'interruption héroïque « Nous en avons fait un avec la mort ! » Mais Basire ne fut applaudi que sur les bancs de la Montagne.

A peine, avait dit Mercier, avez-vous des idées justes sur la liberté et déjà vous osez vous placer au niveau des Romains. Je demande la radiation de cet article, parce que la génération présente n'est point encore à la hauteur où elle devrait être.

Robespierre lui répliqua dédaigneusement en faisant bon marché des Romains :

*Je n'aurais jamais cru qu'un représentant du peuple français osât professer ici une maxime d'esclavage et de lâcheté. Je n'aurais jamais cru qu'il osât contester la vertu républicaine du peuple qu'il représente. Où a-t-il vu, cet homme, que nous fussions inférieurs aux Romains ? Où a-t-il vu, cet homme, que la Constitution que nous allons terminer fût au-dessous de ce Sénat despotique, qui ne connut jamais la Déclaration des droits de l'homme ? Où a-t-il vu que ce peuple qui verse son sang pour la liberté universelle fût au-dessous des Romains, qui furent, non pas les héros de la liberté, mais les oppresseurs de tous les peuples ? Qu'ils sachent, tous ceux qui ne savent deviner l'énergie d'un peuple libre, qu'ils sachent que cet article est l'expression de sa volonté. Un peuple qui traite sur son territoire avec des ennemis est un peuple déjà vaincu et qui a renoncé à son indépendance.*¹⁰

La cause était gagnée. Le Comité de Salut public se rallia à la majorité. L'excellent parlementaire qu'était Barère intervint. Il évoqua le courage des soldats républicains, leur belle conduite devant l'ennemi « C'est la France, en un

⁹ Aulard, La diplomatie du premier Comité de Salut public. (Révolution française, 9e année, p. 249.)

¹⁰ Mathiez cit., p. 173

mot, qui a déjà décrété cet article. » « Il répéta les arguments de Robespierre contre les Romains et le mot de Basire sur le pacte avec la mort. L'article fut voté. Il créait une difficulté de plus à la reprise des négociations avec l'ennemi. Le divorce entre Danton et la Convention s'accroissait. Les difficultés intérieures et extérieures étaient loin de s'aplanir. Camille Desmoulins attribuait à l'incapacité du Comité les désastres de l'armée de Vendée et la surprise du camp de Famars à la frontière du Nord. Le 10 juillet, Danton fut écarté du pouvoir.

La diplomatie dantonienne, dont on a tant vanté l'habileté, avait subi un échec complet. Dans son rapport du 11 juillet, qui fut comme le testament politique du premier Comité de Salut public, Cambon résuma en ces termes, devant la Convention et devant l'Europe, les conditions inacceptables qui se dégageaient de tous ces pourparlers (les pourparlers de paix), en même temps qu'il annonçait l'échec des négociations avec nos ennemis :

Si le Comité, dit-il, ne craignait pas de trahir l'intérêt de la République, il vous mettrait sous les yeux les rapports diplomatiques où vous verriez qu'on a souvent proposé pour conditions de paix de transférer la Convention dans un autre lieu qu'à Paris, d'abattre le parti de la Montagne, de renoncer à nos principes d'égalité, de former un gouvernement permanent, de donner une grande autorité au Conseil exécutif pour en faire une espèce de sénat aristocratique et, sous prétexte de rétablir l'ordre et la paix, aujourd'hui on répète les mêmes propositions dans les départements coalisés. En un mot, sortez de Paris, ruinez cette ville parce qu'elle a voulu la Révolution, établissez un gouvernement qui ait une tendance à la royauté ; ce sont quelques-unes des conditions de la paix humiliante qu'on voulait vous dicter¹¹ 2. (A suivre.)
Edmond Campagnac.

¹¹ Mathiez, Les divisions de la Montagne. La chute de Danton.

ROBESPIERRE ET LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE (II)

Il fallait être prudent vis-à-vis des peuples dont les sympathies nous étaient acquises mais impitoyable pour nos ennemis déclarés. C'est que les difficultés de la lutte surexcitaient le sentiment national. Au début de la guerre, les révolutionnaires n'avaient pris aucune mesure contre les étrangers résidant en France, mais quand ils virent le danger grandir, les sentiments de défiance s'éveillèrent en eux et ils se forgèrent des armes pour lutter contre l'ennemi intérieur; les comités de surveillance furent organisés; la loi des suspects fut votée; les arrestations furent nombreuses et les biens des sujets ennemis furent mis sous séquestre.

De même à l'extérieur, ordre fut donné à nos agents de faire tout le mal possible aux coalisés. C'est une guerre âpre, une guerre au couteau, qui leur était déclarée. En politique extérieure, tout comme dans la politique intérieure, le sentiment des révolutionnaires évoluait¹².

Le Comité de Salut public n'allait pas tarder à recueillir la récompense de sa politique énergique. A la fin de décembre on apprend la reprise de Toulon, le succès de Hoche aux Geisberg suivi bientôt de la délivrance de Landau et de la prise de Spire (10 nivôse).

A l'intérieur, l'insurrection fédéraliste est vaincue.

A l'extérieur une offensive victorieuse commence « l'idée d'une paix hâtive sans profit comme sans honneur ne peut plus que reculer ».

Les puissances coalisées sollicitèrent la paix. L'Espagne la première. Par l'intermédiaire de son ministre à Copenhague, Musquiz, elle proposait à notre agent Grouvelle d'ouvrir des négociations, non point pour une paix séparée mais pour une paix générale. La Hollande donnait des signes de lassitude. Notre agent à Amsterdam, Gaillard écrivait à Deforgues, le 2 pluviôse (21 janvier 1794) que le gouvernement de stathouder lui avait fait des ouvertures. L'Angleterre elle-même désirait négocier. Un des hommes de Pitt, Miles écrivait à Noël, notre agent à Venise, pour lui offrir ses services en vue du rétablissement de la paix.¹³

De Bâle notre agent Bâcher mandait à Deforgues, le 28 nivôse (17 janvier 1794) que des personnes en relation avec la maison d'Autriche avaient cherché à le sonder « pour voir avec qui il faudrait traiter dans le cas où il y aurait des propositions de paix à faire. J'ai répondu que nous avions 100.000 négociateurs à l'armée du Rhin et autant à celle du Nord, sans compter ceux de la Moselle. Nous ne pouvons, en effet, dans ce moment parler à nos ennemis qu'à coups de canon. On assure qu'il est question de te faire parvenir, citoyen ministre, des propositions insidieuses qui consisteraient provisoirement à reconnaître la

¹² Albert Mathiez. La Révolution et les Etrangers (édition de la Renaissance du Livre).

¹³ Mathiez, Danton et la Paix, p. 230-231, d'après la correspondance de Miles.

République française et à convenir d'une trêve de deux années pendant laquelle on étudierait sa constitution et organiserait un gouvernement. Le préalable rempli, on traiterait de la paix et le traité conclu serait soumis à la ratification nationale »¹⁴

C'était donc une offensive générale de paix que tentaient les Coalisés, offensive servie par la campagne que poursuivaient les Dantonistes à l'intérieur. En frimaire, Danton n'avait-il pas déclaré à Garat qu'il était résolu pour faire la paix à faire l'armistice et à sacrifier au besoin la constitution de 1793 ?

Mais Robespierre et le Comité de Salut public ne voulaient point d'une paix prématurée, achetée chèrement. Aux propositions transmises par Grouvelle, par Noël, par Caillard aucune réponse, du moins aucune réponse particulière; mais une réponse générale, faite au grand jour, du haut de la tribune de la Convention, conformément au programme de franchise tracé par Robespierre, le 27 brumaire.

C'est Barère qui répondit à l'Europe coalisée, dans son discours du 3 pluviôse (22 janvier 1794).

Après avoir annoncé la prise de Spire par les armées républicaines, il démontra l'impossibilité de faire signer une paix immédiate. Ceux qui voulaient la paix, c'étaient les aristocrates, les contre-révolutionnaires. Et pourquoi la désiraient-ils? Mais pour permettre à nos ennemis de refaire leurs forces, afin de mieux nous écraser avec leurs armées rajeunies.

Il faut, la paix aux monarchies, disait Barère il faut l'énergie guerrière à la République; il faut la paix aux esclaves, il faut la fermentation de la liberté aux républicains. Il faut la paix aux gouvernements; il faut toute l'activité révolutionnaire à la République française.

Ces fermes déclarations n'imposèrent pas silence aux Dantonistes. Dans la fameuse discussion des Jacobins sur les crimes du gouvernement anglais (11 pluviôse), le boucher Legendre, ami de Danton vint dire :

On dit ici dans un discours fort éloquent qu'il faut détruire Carthage, mais ne sentez-vous pas que Pitt va se servir de nos propres armes et ranimer le courage des Anglais, il va leur peindre Londres en cendres et tous les Anglais égorgés. Nous devons nous borner à offrir des secours au peuple anglais.

Donc aux yeux des Dantonistes, la paix avec l'Angleterre était encore possible. Mais Robespierre dans une ardente improvisation dit sa haine pour le peuple anglais, haine méritée par tout le mal que ce peuple nous avait fait, haine méritée par son gouvernement qui avait osé proclamer « qu'il ne fallait garder aucune foi, aucune règle d'honneur avec les Français ». Deux jours après le 13 pluviôse, Barère montait à la tribune de la Convention pour s'opposer encore une fois aux menées défaitistes et faire connaître au pays entier que les conditions de paix proposées à la France étaient inacceptables. Il faisait le pays

¹⁴ Mathiez, cit., p. 232-233.

juge de la situation. Est-ce à dire que Robespierre et ses amis voulaient prolonger la guerre pour se maintenir au pouvoir ainsi qu'ils en ont été si souvent accusés ? Non, Robespierre était opposé aux défaitistes, certes, mais aussi à tous ceux qui cherchaient à "éterniser la guerre pour se procurer des généralats lucratifs et autres places"¹⁵. Nous connaissons le sort d'Hébert, sa comparution devant le tribunal révolutionnaire, sa mort le 24 mars¹⁶. Les Indulgents se réjouirent de cette chute ils eurent tort. Le 8 ventôse, dans son réquisitoire contre les factions, Saint-Just avait dit : « Ceux qui cherchent à nous énerver ne font rien et ne proposent rien pour énerver nos ennemis. On croirait, à les entendre, que les frontières sont paisibles comme nos places publiques. »

Le 10 germinal, Danton et ses amis étaient arrêtés. Le procès de Danton a pu dire, M. Mathiez, fut essentiellement un procès d'intelligence avec l'ennemi¹⁷. Le 16 germinal Danton monte sur l'échafaud.

« Durant ces opérations, la politique chôma. Les rapports des agents demeuraient sans réponses. Deforgues avait encore esquissé quelques projets d'instructions et minuté des dépêches que le Comité de Salut public ne lisait point¹⁸. »

M. Albert Sorel intitule le chapitre d'où j'extrai cette phrase *Néant de la diplomatie*. Ces mots tendraient à faire croire que le Comité Robespierre a été indifférent ou incapable en ce qui touche la politique étrangère. La vérité est tout autre. Sur bien des points, pour ne pas avoir eu en mains tous les éléments du procès, pour ne pas avoir su se garder d'un parti pris évident contre la démocratie, Albert Sorel a porté des jugements, dont la fausseté est aujourd'hui flagrante. Prenons par exemple, la question de la ligue des Neutres et la question de la Pologne.

Ainsi l'affaire de la ligue des Neutres démontrerait selon lui l'inertie du Comité du Salut public. Le 27 mars 1794, (7 germinal an II), le baron de Stael au nom de la Suède, avait conclu un traité de neutralité armée avec le Danemark. « C'était le commencement de cette ligue des Neutres que la République avait réclamée au temps de ses négociations avec la Suède et à laquelle elle subordonnait son alliance et ses subsides¹⁹ » Staël envoya un secrétaire à Paris. Grouvelle, notre agent à Copenhague, demanda des instructions à ses chefs. « Il ne reçut pas de réponse et tout demeura dans le provisoire, dit Albert Sorel, tant avec la Suède qu'avec le Danemark²⁰ »

Donc aux yeux d'Albert Sorel. il y a nettement faute de la part du Comité de Salut public. Mais l'affaire n'est pas en vérité aussi simple qu'il l'expose. Trois facteurs intervinrent dans l'échec diplomatique que valut à la France l'affaire de

¹⁵ Discours de Tallien aux Jacobins le 24 ventôse.

¹⁶ Les Hébertistes furent d'ailleurs frappés non seulement pour leur politique étrangère, mais aussi pour leur politique intérieure, pour leur tentative de coup d'état.

¹⁷ Mathiez cit., p. 246. 4

¹⁸ Albert Sorel cit., t. IV, p. 65-66.

¹⁹ Sorel, cit., t. IV, p. 65 ; t. III, p. 399, 417, 527. – V. Mathiez, Danton et la paix, p. 157 et suiv.

²⁰ Sorel, cit., t. IV, p. 65.

la ligue des Neutres. La première cause de l'échec fut le défaut ou l'insuffisance de subsides au Danemark et à la Suède.

Le premier Comité de Salut public avait promis au baron de Stael une subvention de 1.200.000 livres et, sur cette somme, un acompte de 600.000 livres lui aurait été remis. Mais Barère insinue dans ses mémoires que Danton et Staël se partagèrent ces 600.000 livres. Il est probable que l'argent n'arriva pas à destination et que d'autres demandes de subsides furent adressées au gouvernement français. Si elles restèrent sans réponse, c'est en grande partie sur les conseils de Grouvelle.

Celui-ci estimait en effet que la Suède pouvait faire d'elle-même les dépenses d'armement et qu'elle avait ainsi que le Danemark un intérêt assez puissant à maintenir la neutralité armée contre la Russie et l'Angleterre, sans qu'il fût besoin de la stimuler par un subside, subside d'autant plus difficile à accorder que les disponibilités de la République étaient moins grandes.

La deuxième cause de notre échec diplomatique fut la présence dans la Baltique et dans la mer du Nord des flottes russes et anglaises, qui tinrent en respect Danois et Suédois.

La troisième fut la conclusion d'un traité entre les Etats-Unis et l'Angleterre, à la suite de la mission de John Jay, chef de justice aux Etats-Unis. Ce n'est point ce traité que la France avait espéré.

La question de la ligue des neutres était en effet liée à la résignation d'une alliance entre les puissances scandinaves et les Etats-Unis.

Le ministre suédois à Londres se mit en rapport avec le représentant américain. Mais Grouvelle, au courant de toutes ces négociations eut l'imprudence d'envoyer à Paris des dépêches en clair, qui furent interceptées par les croiseurs anglais si bien qu'il fut facile à lord Grenville de préparer l'échec du projet d'alliance. Pour assurer cet échec, celui-ci était prêt à faire de grandes concessions aux États-Unis. Il n'en eut pas besoin, lorsqu'il eut appris que John Jay, l'envoyé des États-Unis, recevait des instructions très caractéristiques d'Alexandre Hamilton leader du parti fédéraliste américain. Celui-ci était opposé à l'accord scandinave. Il estimait dangereux pour les Etats-Unis de s'engager dans une alliance avec les puissances européennes, alliance qui tendrait seulement à impliquer son pays dans des affaires où il n'avait aucun intérêt et à le lier avec des puissances, dont il n'obtiendrait aucun secours en cas de danger pour le territoire national. Hamilton exprimait par là pour la première fois le principe américain de non-intervention dans les affaires étrangères. Un traité fut conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis. C'était un succès pour nos ennemis. Grouvelle écrivit au Comité de Salut public, le 3 nivôse an III (23 décembre 1794) « L'accord par lequel l'agent américain Jay vient de terminer les discussions entre l'Angleterre et l'Amérique détruit la liaison (l'alliance possible entre la Scandinavie et l'Amérique). ²¹»

²¹ Cité par Samuel .F. Bemis, dans l'article que je viens d'analyser.

C'était l'échec de la ligue des Neutres. Cet échec ne saurait être imputé au comité Robespierre. Les conclusions, que je crois pouvoir adopter, sont celles d'un important article rédigé en partie d'après les archives du Ministère des Affaires étrangères du Danemark et paru sous la signature de Samuel F. Remis dans *Y American historical Rewiev* d'octobre 1918.

Sorel reproche aussi au Comité Robespierre de n'avoir rien fait pour la Pologne. Ce reproche est-il fondé ?

La question de la Pologne s'était déjà posée pour le Comité Danton. Danton, de l'aveu de Sorel, n'intervint pas directement en Pologne, de peur d'éterniser la guerre. Dans une dépêche importante de Lebrun à Descorches de Sainte-Croix, notre agent à Constantinople (dépêche du 20 avril 1793), ce ministre écrit.

« Quant à la Pologne, nous sommes fort éloignés de souscrire irrévocablement à son anéantissement. Mais faut-il entreprendre dès à présent sa défense contre la conjuration des trois puissances ? Dans ce cas, et malgré le désir que la nation témoigne de la paix. il faudrait de toute nécessité continuer la guerre. Si l'on échoue, l'on ruine la France sans sauver la Pologne²². »

Dans son grand discours du 27 Brumaire, Robespierre dénonça l'ambition de Catherine et promit l'appui de la France à tous les petits États. Son discours dut réveiller les espérances de Kosciusko réfugié à Leipzig, où il préparait l'insurrection de son pays. Le patriote polonais avait besoin de subsides. Encouragé dans ses espérances par notre agent à Leipzig, Parandier, il demanda douze millions à la France.

Pourquoi n'a-t-on pas accordé ces subsides? On lit dans des notes écrites en réponse à un mémoire de Parandier l'hypothèque que les Polonais proposent sur les staroslies et les biens nationaux pour les douze millions dont ils demandent l'avance, est "trop vague et peu sûre pour pouvoir y compter".

Les Polonais n'offraient, donc pas des garanties sérieuses et le Comité de Salut public avait des ressources limitées. Il est certain aussi, comme le dit Sorel, que le Comité de Salut public et Robespierre s'inquiétèrent du caractère aristocratique de la révolte polonaise de Kosciusko. Il n'est, pas exact qu'ils ne firent rien pour la Pologne, puisqu'ils y expédièrent trois agents secrets chargés de donner à la révolte une tournure populaire. Ces agents promirent l'intervention française, quand les Polonais auraient établi un gouvernement démocratique. Si Kosciusko avait aboli le servage, il aurait reçu une aide pécuniaire. Le Comité de Salut public était logique. Il ne voulait point dépenser l'argent de la France au profit d'une Pologne réactionnaire. Mais surtout la vraie raison de la non intervention française est une raison d'égoïsme national. Robespierre craignait, en envoyant des subsides à la Pologne, en intervenant pour elle, de donner à Catherine le prétexte d'intervenir contre nous. Il était préoccupé de maintenir la Russie dans l'inaction. Il essaya, nous l'avons vu, d'entraîner la Turquie dans notre alliance. Il comptait sur elle pour sauver la Pologne et peut-être aussi, se disait-il, que le meilleur moyen de la dégager était

²² I. V. Sorel, cit., t. III, p. 397.

de vaincre à l'ouest la coalition. Nous savons comment il s'y employa et avec quel succès.

Après avoir délivré la France de l'invasion, le Comité de Salut public prenait résolument l'offensive. Avec ses lieutenants, Kléber, Marceau, Championnet et Lefebvre, Jourdan forçait le passage de la Sambre à Charleroi et battait les Autrichiens à Fleurus (26 juin 1794 8 messidor an II). La victoire avait rallié nos drapeaux. La sagesse et la prudence continuèrent à présider aux délibérations du Comité. Le 28 messidor (16 juillet), Carnot présente à ses collègues des « vues sur les résultats que l'on doit tirer aux frontières nord des succès de la campagne actuelle ». Nous y lisons

*Nous pourrions, si nous le voulions, dans le cours de cette campagne, planter l'arbre de la liberté sur les bord du Rhin et réunir à la France tout l'ancien territoire des Gaules; mais quelque séduisant que soit ce système, on trouvera peut-être qu'il est sage d'y renoncer et que la France ne pourrait que s'affaiblir et se préparer une guerre interminable par un agrandissement de celte nature. Dans l'étendue d'un si long cours, il faudrait une grande quantité de troupes et une vigilance des plus constantes pour empêcher qu'un ennemi habile ne gagnât le derrière des armées, ne les forçât, à abandonner précipitamment leurs conquêtes, et à revenir sur leurs anciennes limites, après des pertes immenses.*²³

Point d'impérialisme, tel était le mot d'ordre de ceux qui avaient combattu les erreurs de la propagande. Les dangers de la politique de conquêtes leur étaient de bonne heure apparus. Quelques semaines auparavant, Dugommier ayant forcé les Espagnols à rentrer dans leur pays, la question de la conquête de la Catalogne, s'était posée. Mais le Comité s'était déclaré hostile aux agrandissements territoriaux et Carnot avait écrit sagement aux représentants à l'armée des Pyrénées-Orientales :

La France a renoncé aux conquêtes autres que celles qui seraient. nécessaires à sa propre liberté. L'invasion de la Catalogne en serait une fort éloignée du centre d'action et qui, de longtemps, ne pourrait s'identifier parfaitement avec nous, à cause de la différence des habitudes du langage et des anciens préjugés, il nous paraît plus conforme à nos intérêts, à nos principes, d'essayer de faire de la Catalogne une petite république indépendante, qui, sous la protection de la France, nous servira de barrière à cet endroit où les Pyrénées cessent. Ce système natterait sans doute les Catalans, et ils l'adopteraient plus volontiers encore que leur réunion à la France"²⁴.

Cette politique de sagesse était bien la politique de Robespierre. Celui-ci tomba au moment où la France victorieuse allait pouvoir conclure une paix de justice, au moment où l'Europe avait les yeux fixés sur lui.

²³ V. Sorel, cit., t. IV, p. 88-89.

²⁴ Carnot aux représentants près l'armée des Pyrénées-Orientales (7 prairial an II, 26 mai 1794).

Son discours du 18 Floréal, suivi du décret par lequel la Convention reconnaissait l'existence de l'Être Suprême avait eu un grand retentissement. L'Europe attendait de lui la pacification générale. Nous lisons dans L'Histoire parlementaire de Buchez et Roux l'extrait suivant, fort caractéristique, des Mémoires d'un homme d'Etat :

*"La paix ou tout au moins une trêve avec la France, entraînait réellement dans les combinaisons du cabinet impérial. D'après les informations secrètes qu'on y recevait, de Paris, on s'attendait à un nouvel ordre de choses en France, c'est-à-dire que le pouvoir tomberait, en une seule main. Robespierre était, ce prochain dictateur se montrant disposé à mettre un terme aux excès révolutionnaires et au règne de la Terreur, il était, aux yeux des cabinets de Vienne et de Londres, le seul avec lequel il fût possible de traiter. Ne s'était-il pas opposé à la guerre dès son origine et depuis n'avait-il pas anéanti la faction de Brissot, qui en l'allumant, avait lancé contre l'Europe la propagande ? N'avait-il pas abattu récemment les factions anarchiques qui prêchaient le nivellement de tous les rangs et de toutes les fortunes et qui, en abolissant le culte chrétien, avaient nationalisé l'athéisme? Dans un rapport sur la morale publique, il avait tonné lui-même contre l'athéisme et les profanations ; nommé président de la Convention, il avait fait proclamer l'existence de l'Être Suprême et de l'immortalité de l'âme. Le gouvernement de Robespierre commençait pour ainsi dire sous les auspices de cette déclaration religieuse, comme étant la source de toute morale publique, premier principe de toutes les lois ; il promettait aussi la liberté à tous les cultes. N'était-il pas évident qu'il aspirait à ramener les choses à un état d'ordre qu'on pût supporter et qui pût être durable? Telle était l'idée que l'on s'était formé de ce chef de la Révolution, non seulement à Vienne et à Londres, mais encore à Rome, à Turin, à Madrid, où l'on pensait avec raison que le pouvoir finirait à appartenir à celui au nom duquel l'ordre public pourrait, se rétablir en France."*²⁵

Robespierre sombra dans le drame du 9 thermidor. Lui que l'Europe regardait comme le prochain dictateur, avait refusé de signer l'appel au peuple qui aurait pu le sauver. Lui vaincu, les thermidoriens prirent le pouvoir. Les hommes d'action comme Carnot, Prieur de la Marne cédèrent la place à des hommes de robe, à des négociateurs comme Cambacérès, Merlin de Douai, Treilhard, qui se firent les apôtres des frontières naturelles. La République dicta ses lois à l'Europe et les traités de Bâle et de la Haye furent signés. Si Robespierre y eût présidé, il aurait sans doute défendu le droit à la vie des petites nations et posé la question de l'Indépendance de la Pologne. Il se serait opposé à l'occupation de la rive gauche du Rhin, puisque son programme, résumé dans ses notes, était le suivant, « Il faut armer non pour aller au Rhin, c'est la guerre éternelle, mais pour dicter la paix, paix sans conquête. » En un mot, sa politique étrangère avait

²⁵ V. Buchez et Roux t. XXXII, p.389.—Le mémoires d'un homme d'Etat que Buchez et Roux attribuent au prince de Hardenberg sont de la plume de Beauchamp, un agent du Comité de Sûreté générale, auteur d'une histoire de la Vendée et de nombreux autres ouvrages. V. Biographie Didot.

été une politique de défense nationale, basée sur le patriotisme le plus intransigeant. Il s'était à la fois gardé du défaitisme de Danton et du propagandisme de Brissot. Il avait fait la guerre avec passion, mais au milieu de la mêlée sanglante, il avait gardé la perspicacité du prudent politique qu'il était. Il avait condamné la diplomatie secrète et du haut de la tribune de la Convention, il avait dit au peuple l'essentiel des questions diplomatiques. Il avait essayé de faire inscrire dans la Constitution son rêve de fraternité humaine. "Les hommes de tous les pays sont frères et les différents peuples doivent s'entr'aider selon leur pouvoir, comme les citoyens d'un même état ". avait-il déclare. Il eut applaudi au mot de Jaurès sur l'Alsace, quand celui-ci disait « Vous bâtissez un mur dans l'épaisseur de la forêt, à travers les grands arbres. Les racines se rejoignent, dans le sol et les branches dans le ciel. La forêt n'a qu'une âme." Comme Jaurès, Robespierre n'aurait point voulu voir s'élever des murailles entre les peuples ; il aurait, voulu que le souffle de la liberté put vivifier toutes les nations ; mais il savait aussi que si les arbres de la forêt, ont une force magnifique, c'est au sol sacré de la patrie qu'ils la doivent, et dans son rêve de fraternité humaine, il n'oubliait point que les citoyens d'un même pays puisent eux aussi leur force dans la terre des ancêtres. C'est pourquoi il défendit âprement cette terre des Gaules qui l'avait vu naître.

En 1825, le grand avocat Berryer, devant un auditoire ultra-royaliste, portait sur la Convention le jugement de l'histoire : "*Je n'oublierai jamais que la Convention a sauvé mon pays.* "

Je gage que dans sa pensée, il rendait implicitement hommage au plus grand des Révolutionnaires de 93, à Robespierre. Il appartient aux Républicains de la troisième République de montrer pour le vaincu de Thermidor autant d'esprit de justice que l'avocat Berryer sut en montrer pour la Convention nationale tout entière.

Edmond Campagnac